

Projet éolien des Hauts de l'Armançon

Lettre d'information n°5 – Février 2019

LE PROJET

Projet de territoire avec 80% du foncier appartenant aux communes.

18 éoliennes d'une puissance supérieure à 4MW.

Les éoliennes seront implantées entre 1,5 km et 3 km des centres des villages.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES ?

Mission de dialogue (porte-à-porte) par la société **Bleu Paroles**, à partir de **mi-mars 2019**;

Expositions publiques présentant le projet éolien et le programme environnemental dans les communes d'implantations, **mai 2019**;

Conférence sur le **Programme Environnemental**, **c mai 2019**;

Dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès de la Préfecture, **été 2019**

DES QUESTIONS ?

Les équipes municipales des communes d'implantation et l'équipe wpd se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

NOUS CONTACTER

eolien.armancon@wpd.fr

14b rue du Chapeau Rouge
21000 Dijon



CONCERTATION ET DIALOGUE TERRITORIAL

CONCERTATION ET TRANSPARENCE

Chez wpd, concertation, communication et transparence vont de pair avec développement éolien. Voilà pourquoi, dès le départ, wpd a choisi d'aller au-delà des exigences réglementaires en terme d'information du public.

QU'EST-CE QUE LA « CONCERTATION » :

Un projet né de la volonté des élus et ouvert sur le territoire et ses habitants

Un projet éolien ne se construit pas seul, chaque acteur du territoire a un rôle à jouer. Ainsi, depuis maintenant plus de deux ans, wpd a mis en place une démarche continue pour informer le territoire et ses habitants autour de la construction du projet éolien.

Vos élus, porteurs du projet, ont désiré que soient organisés des groupes de travail thématiques, autour de l'environnement, du paysage, des questions techniques, sociales et économiques, ainsi que des aspects juridiques.

En ce moment même, une étape importante du projet est définie et validée par vos élus et vos conseillers municipaux : à savoir la **localisation des éoliennes** en fonction des contraintes environnementales, techniques et foncières.

UNE INFORMATION DESTINÉE AUX HABITANTS AU FIL DE L'EAU

Informer tout au long du projet est une exigence que nous mettons toujours en œuvre autour du développement du projet. Pour le projet éolien des Hauts de l'Armançon, wpd a mis en place :

- Des lettres d'informations;
- Un site internet www.hautsdelarmancon.fr;
- Des expositions publiques (organisées en juin 2017) pour expliquer la genèse du projet éolien, ainsi que les contraintes qui doivent être prises en compte;
- Une visite du parc éolien de Quincy-le-Vicomte en construction, qui fut l'occasion de répondre à certaines interrogations ;



- Une conférence environnementale (organisée en janvier 2018), qui a rassemblé plus de 100 personnes autour de la thématique de l'environnement de votre forêt.



LE PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL VÉRITABLE OUTIL DE L'AMÉNAGEMENT DE VOTRE TERRITOIRE

Véritable socle du projet éolien des Hauts de l'Armançon, le Programme Environnemental répond à la volonté des élus de **participer durablement à la protection et à l'enrichissement de la biodiversité et du cadre de vie du territoire**, en proposant des mesures environnementales, paysagères et sociétales qui ont vocation à perdurer au-delà de la durée de vie du parc éolien. Le projet éolien est un véritable outil de l'aménagement de votre territoire et chaque habitant de ce territoire devient acteur du développement et de l'aménagement du territoire.

Pour nous, il est important de savoir ce que vous souhaitez mettre en avant en tant qu'habitant de votre territoire.

Ainsi, en accord avec vos élus, **un médiateur extérieur, la société Bleu Paroles**, a été mandatée pour mener une campagne de porte-à-porte, destinée à recueillir vos avis, remarques et propositions. Par la suite, des espaces de dialogue permettront d'identifier des actions et mesures d'aménagement de territoire.